



Signature cdi avant rachat de la societe

Par Visiteur

JE SUIS SUR LE POINT DE SIGNER UN CDI AVEC UN SOCETE QUI VA ETRE VENDUE EN FIN DE SEMAINE. SI JE SIGNE LE CONTRAT PUIS-JE NE PAS HONORER LE CONTRAT SI LA VENTE N'A PAS ETE FAITES?
SACHANT QUE LE REPRENEUR EST D'ACCORD POUR MON EMBAUCHE ET QUE JE SOUHAITE TRAVAILLER POUR LUI ET PAS POUR LE DIRGEANT ACTUEL QUI EST POURTANT PRET A M'EMBAUCHER ET SOUHAITE ABSOLUMENT QUE JE SIGNE AVANT LA VENTE DE VENDREDI.

Par Visiteur

Cher monsieur,

E SUIS SUR LE POINT DE SIGNER UN CDI AVEC UN SOCETE QUI VA ETRE VENDUE EN FIN DE SEMAINE. SI JE SIGNE LE CONTRAT PUIS-JE NE PAS HONORER LE CONTRAT SI LA VENTE N'A PAS ETE FAITES?

Non, que la vente ait lieu ou non, vous serez dans l'obligation d'exécuter votre contrat de travail. Pour pouvoir vous libérer de votre engagement, il faudra alors procéder à une démission.

De toute façon, si vous ne souhaitez travailler qu'avec le repreneur, pourquoi ne pas attendre et signer le contrat directement avec lui?

Très cordialement.

Par Visiteur

C'est ce que je comptais faire mais suite à la demission de 2 commerciaux le dirigeant actuel souhaite me faire signer avant la vente pour montrer au repreneur qu'il a pris les choses en main et aussi par amour propre je pense. D'autre part, mon intégration je pense serais facilité si c'est le dirigeant actuel qui m'embauche.

Si je dois démissionner ce sera pendant ma période d'essai donc sans conséquence pour moi?

Puis-je signer le contrat demain et donner ma démission de mon poste actuel que Lundi prochain une fois que la vente sera faites?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Si je dois démissionner ce sera pendant ma période d'essai donc sans conséquence pour moi? *

Tout à fait, vous avez bien compris. La période d'essai permet à l'employeur, mais aussi au salarié, d'apprécier si la relation de travail vous convient. Vous pouvez donc la résilier librement.

Puis-je signer le contrat demain et donner ma démission de mon poste actuel que Lundi prochain une fois que la vente sera faites?

Oui, puisque vous serez encore en période d'essai.

Très cordialement.